

Repères juridiques

NOUVEAUX TEXTES	APPORTS	TEXTES MODIFIÉS
Loi n° 2019-828 du 6.8.19 de transformation de la fonction publique (JO du 7.8.19)	La portabilité des droits acquis sur le CPF. La contribution du CNFPT à l'apprentissage. La feuille de route de gestion RH. La fusion des instances de représentation du personnel.	Loi n° 84-53 du 26.1.1984. Loi n° 84-594 du 12.7.1984.
Loi n° 2007-148 du 2.2.07 de modernisation de la fonction publique (JO du 6.2.07)	Le congé pour validation des acquis de l'expérience. Le congé de bilan de compétences. La période de professionnalisation.	Loi n° 83-634 du 13.7.83 portant droits et obligations des fonctionnaires. Code du travail (ancien titre VII, livre IX toujours en vigueur).
Loi n° 2007-209 du 19.2.07 relative à la fonction publique territoriale (JO du 21.2.07)	Notion de la formation professionnelle tout au long de la vie. Le droit individuel à la formation. Reconnaissance de l'expérience professionnelle. Plan de formation.	Loi n° 84-594 du 12.7.84 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. Loi n° 84-53 du 26.1.84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Décret n° 2007-1845 du 26.12.07 (JO du 27.12.07)	Précisions apportées sur les différentes formations. Bilan de compétences. Validation des acquis de l'expérience. Le droit individuel à la formation.	Le décret n° 85-1076 du 9.10.85 relatif à l'exercice du droit à la formation des agents de la fonction publique territoriale est abrogé.
Décret n° 2014-1526 du 16.12.14 (JO du 18.12.14)	Entretien professionnel.	Abrogation art. 76-1 de la loi n° 84-53 du 26.1.84
Ordonnance n° 2017-53 du 19.1.17 (JO du 20.1.17)	Accès des agents publics au CPA comprenant le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen (CEC). Suppression du DIF.	Loi n° 83-634 du 13.7.83 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi n° 84-594 du 12.7.84 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26.1.84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Décret n° 2017-928 du 6.5.17 (JO du 10.5.17)	Définition des modalités de mise en œuvre du CPA, du CPF et du CEC. Modification de plusieurs dispositions formation.	Décret n° 2007-1845 du 26.12.07 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale.